

Colloque « *Pour la création commune de valeur* »

**Organisé en partenariat avec
*L’AiCarnot, le Réseau C.U.R.I.E, Licensing Executives Society,
ProTon-Europe et FITT***

**SESSION 3 – COMPRENDRE LES DIFFERENTS REGIMES
DE VALORISATION**

.Introduction à la session Olivier APPERT, IFP Energies nouvelles

16 décembre 2010

Introduction à la session 3

Olivier APPERT, IFP Energies nouvelles

Depuis environ 50 ans, l'innovation constitue le métier de l'IFP. Nous sommes reconnus comme l'un des plus grands déposés de brevets en France. Il est plus facile de parler de la valorisation que de la mettre en œuvre. Trop d'acteurs de la recherche publique française ont tendance à opposer la recherche fondamentale, noble et créatrice de connaissances, et la recherche appliquée, vile et créatrice de valeur. Ma conviction profonde est qu'il existe un continuum entre ces deux types de recherche. Yves Chauvin, qui a obtenu le prix Nobel de chimie en 2005, a développé des travaux de recherche fondamentale qui lui ont valu son prix Nobel mais a aussi travaillé sur des pilotes de procédés dans des raffineries. Par ailleurs, la valorisation est aujourd'hui un impératif pour sortir de la crise.

La valorisation consiste à transformer une invention, développée dans un laboratoire, en une innovation qui trouve son marché. En effet, une invention qui reste sur une étagère n'a aucune valeur. Le passage d'un stade à l'autre est un stade complexe. L'invention doit tout d'abord être protégée, ce qu'ignorent de trop nombreux chercheurs en France. Ensuite, l'invention doit être développée pour être validée. Il convient également de démontrer l'utilité de l'invention. Enfin, l'invention a besoin d'être commercialisée. Le partenariat entre recherche publique et recherche privée est absolument indispensable pour assurer le succès d'une innovation. En effet, le risque d'investissement sur un procédé nouveau n'est pas pris par le laboratoire public mais par l'entreprise.

Même s'il existe une préoccupation commune de valorisation, il n'y a pas de modèle commun de la valorisation. Les modèles dépendent de la composante technique, des pratiques du secteur, du rythme du renouvellement des produits et des contraintes réglementaires. S'il n'y a pas de modèle unique, il existe tout de même certaines bonnes pratiques qu'il est opportun de partager. Premièrement, quel que soit le secteur concerné, il est indispensable que les acteurs partagent leurs attentes respectives et leurs modèles économiques avant même de commencer à travailler ensemble. Deuxièmement, les rôles des différents interlocuteurs doivent être clairement définis. Troisièmement, le *time to market* est un élément clef et doit être pris en compte aussi bien par les entreprises que par les chercheurs. Quatrièmement, le partage des risques et des bénéfices doit être clairement établi, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faille pas faire preuve de flexibilité sur les modes de valorisation dans le déroulement du partenariat. En effet, les conditions d'approche de chacun peuvent évoluer. Ces collaborations font apparaître une difficulté : l'estimation du *background* des acteurs doit être précisée dès le début des travaux. Cette session va nous permettre d'examiner les bonnes pratiques de la valorisation.